

Ministère de la Justice I Ministère de la Justice I Ministère de la Justice I Ministère de la Justice I Ministère de la Justice I

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DES DROITS DE L'HOMME

COUR D'APPEL DE DALOA

TRIBUNAL DE PREMIÈRE  
INSTANCE DE SAN PEDRO

N° 087  
DU 06/10/2022



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

# PROCURATION SPECIALE

L'an deux mille vingt-deux  
Et le six octobre ;

Par-devant Maître Brou Paul YAO, Greffier en Chef du Tribunal de  
Première Instance de San Pedro, soussigné ;

## A COMPARU

Monsieur KIEMTORE ABDOUL-KARIM, Président de la société  
coopérative avec conseil d'administration dénommée « SOCIETE  
COOPERATIVE BARAGUI DE DRAGONKRO » DITE SOCOBAD COOP-  
CA ;

Demeurant à Touh, majeur ;  
De nationalité burkinabé ;

Né le premier janvier mil neuf cent soixante-huit à Yaoguin/Poa  
(REPUBLIQUE DU BURKINA-FASO) ;

Titulaire de la carte consulaire N° BF384003001004019066 établie le 18  
mars 2019 à Soubré ;

Monsieur KIEMTORE ABDOUL-KARIM, ci-après désigné « LE  
MANDANT » ;

LEQUEL a déclaré, par les présentes, constituer pour Mandataire  
spécial :

Monsieur YAO DRISSA OUATTARA, Directeur Général de la société  
coopérative avec conseil d'administration dénommée « SOCIETE  
COOPERATIVE BARAGUI DE DRAGONKRO » DITE SOCOBAD COOP-  
CA ;

Demeurant à San Pedro, majeur ;  
De nationalité ivoirienne ;

Né le deux février mil neuf cent quatre-vingt-onze à Bondoukou  
(REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE) ;

Titulaire de la carte nationale d'identité N° C 0106 1685 50 établie le 07  
mars 2015 à Abidjan ;

Monsieur YAO DRISSA OUATTARA, ci-après désigné « LE  
MANDATAIRE » ;

AUQUEL il donne, par les présentes, tous pouvoirs à l'effet de, au nom et  
pour le compte de la société coopérative avec conseil d'administration dénommée  
« SOCIETE COOPERATIVE BARAGUI DE DRAGONKRO » DITE  
SOCOBAD COOP-CA ;

